

Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

5 avril 2012
Français
Original: anglais

Onzième Assemblée
Phnom Penh, 28 novembre-2 décembre 2011

Rapport final

Rectificatif

1. Partie I, chapitre C, paragraphe 12

Le texte *doit se lire* comme suit:

12. Conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de la Convention et au paragraphe 4 de l'article premier du Règlement intérieur, les autres organisations ci-après ont participé à l'Assemblée en qualité d'observateurs: APOPO, Association internationale des soldats de la paix, Centre for International Stabilization and Recovery (CISR), Cleared Ground Demining, Fondation suisse de déminage (FSD), Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes de mines, et HALO Trust.

2. Appendice I, premier tableau

Le total de la troisième colonne *doit se lire* comme suit: 40 716.

Le total de la quatrième colonne *doit se lire* comme suit: 10 255 226.

3. Appendice I, deuxième tableau

L'en-tête de la troisième colonne *doit se lire* comme suit: Total des mines antipersonnel détruites déclarées par l'ensemble des États parties, établi au 2 décembre 2011.

Le montant de la deuxième colonne *doit se lire* comme suit: 40 716.

Le montant de la troisième colonne *doit se lire* comme suit: 44 535 121.

4. Annexe IV, paragraphes 32 et 39

Le texte *doit se lire* comme suit:

32. L'Unité a commencé l'année 2011 avec un report à nouveau de 141 944 francs suisses. Au 29 novembre, les États parties dont le nom suit avaient versé des contributions à l'appui du plan de travail de base de l'Unité: Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Cambodge, Chypre, Danemark, Estonie, Indonésie, Iraq, Irlande, Malaisie, Mozambique, Norvège, Pays-Bas, Qatar, Slovaquie, Suisse, Thaïlande et Turquie. Au total, ces pays ont contribué à hauteur de 554 855 francs suisses. En outre, la Belgique, le Canada, la Croatie et l'Italie ont conclu des accords ou pris des engagements fermes qui devraient représenter un apport supplémentaire de 230 800 francs suisses. D'autres États parties ont indiqué qu'ils seraient peut-être en mesure de verser une contribution en 2011,

sans toutefois s'engager fermement. En outre, au 21 novembre 2011, les recettes diverses (provenant en grande partie des remboursements au titre de l'assurance) s'élevaient à un total de 24 920 francs suisses.

39. La dixième Assemblée des États parties avait chargé le Président, agissant en consultation avec les États parties, de conclure un accord modifié avec le CIDHG concernant l'Unité. Le 6 septembre 2011, le Président et le Directeur du CIDHG ont signé un nouvel accord. Cet accord est censé accroître la transparence dans l'appui à l'application et garantir que l'Unité d'appui à l'application rend directement compte aux États parties. En vertu de cet accord, le CIDHG continuera à fournir les locaux ainsi qu'un soutien administratif et autre pour les activités de l'Unité. Le CIDHG continuera également d'appuyer l'organisation du programme de travail intersessions et l'administration du Programme de parrainage. L'appui du CIDHG à l'Unité et à ces deux programmes comprend la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la gestion de l'information en interne, la mise à disposition de locaux à usage de bureaux et la logistique générale, les services d'information et de communication, les services afférents aux voyages, la gestion des conférences, l'administration du Programme de parrainage, le soutien aux publications et la gestion du site Web. Ces services d'appui sont financés par la contribution de base de la Suisse au CIDHG.

5. Annexe IV, tableau

Sous le titre, la date *doit se lire* comme suit: (au 29 novembre 2011).

Remplacer le tableau par le tableau ci-après:

<i>Contributions reçues en 2011</i>	<i>En francs suisses</i>
Albanie	1 736
Algérie	3 876
Allemagne	16 946
Argentine	5 013
Australie	145 730
Autriche	18 245
Cambodge	2 722
Chypre	3 200
Danemark	50 374
Estonie	1 263
Indonésie	1 700
Iraq	3 904
Irlande	24 470
Malaisie	833
Mozambique	4 920
Norvège	166 583
Pays-Bas	12 901
Qatar	3 213
Slovénie	11 716
Suisse	70 000
Thaïlande	2 000
Turquie	3 510

<i>Contributions reçues en 2011</i>	<i>En francs suisses</i>
Sous-total des contributions reçues au 29 novembre	554 855
<i>Contributions attendues en 2011 (conversion aux taux de change estimatifs)</i>	<i>En francs suisses</i>
Belgique	64 700
Canada	95 000
Croatie	11 600
Italie	59 500
Sous-total des contributions attendues au 29 novembre	230 800
<i>Recettes diverses</i>	<i>En francs suisses</i>
Sous-total des recettes diverses au 21 novembre	24 920
<i>Report à nouveau</i>	<i>En francs suisses</i>
Sous-total du report à nouveau de 2010	141 944
Total des recettes au 29 novembre	927 599
<i>Dépenses</i>	<i>En francs suisses</i>
Traitements et charges sociales	682 183
Frais de voyage du personnel	83 438
Traitements et frais de voyage des consultants	48 998
Traduction	16 020
Publications	10 508
Salles de réunion et services de traiteur	7 868
Divers	3 658
Total des dépenses comptabilisées au 21 novembre	852 673

6. Annexe V, paragraphes 17, 18, 19 et 20

Le texte *doit se lire* comme suit:

17. Si les fonds supplémentaires nécessaires sont disponibles, le plan de travail et budget de base de l'Unité d'appui à l'application pour 2012 pourra être renforcé et développé dans les domaines suivants: a) assistance aux États parties pour appliquer les dispositions relatives à l'assistance aux victimes énoncées dans le Plan d'action de Carthagène, évaluation de cette application et enseignements tirés de l'expérience; b) appui aux évaluations nationales des efforts de déminage des États parties comme prévu par le Plan d'action de Carthagène et enseignements qui en ont été tirés; c) appui aux activités d'universalisation, y compris une équipe spéciale de haut niveau sur l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel; et d) appui à l'emploi d'outils modernes électroniques, visuels et autres supports pour la diffusion des engagements pris par les États parties et lors de la Conférence de Carthagène, ainsi qu'à l'accessibilité des personnes handicapées. L'Unité d'appui à l'application s'assurera que ces fonds supplémentaires permettront de couvrir pleinement les ressources humaines supplémentaires requises. Elle tiendra le Comité de coordination et le Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention, à sa réunion de mai 2012, au fait des ajustements qui pourraient devoir être apportés à ce financement supplémentaire par rapport au plan de travail de base de l'Unité exposé aux paragraphes 10 à 15 ci-dessus.

Appui apporté à l'Unité par le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG)

18. Les coûts pour les infrastructures et les services de base dont a besoin l'Unité (locaux à usage de bureaux, technologies de l'information, télécommunications, frais postaux, coordination des publications, frais de voyage, gestion des ressources humaines, comptabilité, audit et autres appuis administratifs, notamment) ne sont pas inclus dans le budget présenté ici. Ces coûts sont imputés sur le budget général du CIDHG, sur la base des fonds fournis par la Suisse, et ont été évalués à quelque 225 000 francs suisses en 2012. Il est prévu que le niveau global de l'aide fournie en 2012 soit conforme au niveau de l'aide fournie précédemment. L'écart dans le montant estimatif de cette aide par rapport à ces dernières années résulte d'un contrôle plus précis exercé par le CIDHG sur les niveaux réels de l'aide fournie et d'une révision à la baisse en 2012 de la demande, de la part de l'Unité, en gestion des publications par le CIDHG.

19. Si les coûts associés à la fourniture de services d'appui fonctionnel à la présidence et aux Coprésidents pour l'élaboration du programme de travail intersessions sont couverts par le budget de l'Unité, des coûts d'un montant total de 165 000 francs suisses (frais liés aux installations, aux services d'interprétation et aux questions d'organisation relevant du programme de travail intersessions) sont imputés sur le budget du CIDHG, là encore sur la base des fonds fournis par la Suisse.

20. Les coûts associés à la fourniture d'orientations stratégiques au Programme de parrainage sont couverts par le budget de l'Unité, mais les coûts relatifs à l'administration de ce même programme sont imputés sur le budget du CIDHG, toujours sur la base des fonds fournis par la Suisse. Ces coûts ont été évalués à quelque 40 000 francs suisses en 2012.
